



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Réapprovisionnement en matériel de protection

Question écrite n° 28202

Texte de la question

M. Gabriel Serville interroge M. le ministre des solidarités et de la santé sur l'organisation du réapprovisionnement de tous les professionnels exposés au covid-19 en matériel de protection et de diagnostic, afin de garantir la sécurité de chacun et une lutte efficace contre la pandémie. Il s'agit d'abord des masques, blouses, gants, gel hydroalcoolique, bouteilles d'oxygène, respirateurs en réanimation, tests de dépistage, médicaments, dont la distribution doit être étendue d'urgence et en fonction des besoins à tous les professionnels de la santé, ou dans des secteurs stratégiques indispensables au fonctionnement du pays (secours, sécurité, maintien de l'ordre, funéraire, alimentation, énergie, transport des lettres et des colis). Les médecins et biologistes médicaux manquent aussi de réactifs et d'écouvillons naso-pharyngés pour réaliser les tests de dépistage du covid-19 qu'ils sont autorisés à réaliser depuis l'arrêté du 7 mars 2020. Des fournisseurs étrangers ont annulé certaines livraisons promises, au profit d'autres pays, notamment les États-Unis, suite à des pressions financières ou politiques. Pourtant, le but doit être de réaliser un dépistage systématique des cas suspects, comme cela est préconisé par l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Contrairement à la France, où ce dépistage n'a pas été organisé ou rendu possible, il est réalisé sans difficultés apparentes dans d'autres pays, comme en Allemagne, Italie ou Corée du Sud. Ce dépistage systématique est pourtant indispensable aux professionnels exposés, pour les sécuriser et limiter la pandémie, et serait aussi une des conditions d'une levée plus rapide du confinement. Pour limiter les importations, réduire les délais et reprendre la main dans la durée sur l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement, des décisions industrielles volontaristes s'imposent : prises de participation par l'État, nationalisation d'entreprises stratégiques, réquisition d'outils industriels et de recherche permettant de fabriquer du matériel sur place, comme les respirateurs artificiels, indispensables aux patients en réanimation. Des professionnels concernés demandent aussi une information régulière du ministère sur les services de l'État en charge de cet approvisionnement, l'état du niveau de production et de disponibilité en matériels, précisant le type et sa provenance, l'état des besoins exprimés, les moyens budgétaires attribués et l'existence éventuelle de fraudes. Au regard de la gravité de la situation, il serait opportun de réactiver l'Établissement de préparation et de réponse aux urgences sanitaires (EPRUS). Créé en 2007 sous la tutelle du ministère de la santé, il assurait alors la gestion des moyens de lutte tant sur le plan humain que matériel. Ses attributions ont été confiées en 2016 à l'Agence nationale de santé publique. Il l'interroge sur les actions et réponses urgentes qu'il pourra apporter sur les points évoqués, notamment auprès des différents professionnels exposés et inquiets, engagés chaque jour dans la lutte contre la pandémie, souvent au péril de leur vie.

Données clés

Auteur : [M. Gabriel Serville](#)

Circonscription : Guyane (1^{re} circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28202

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Solidarités et santé](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [7 avril 2020](#), page 2609

Question retirée le : 10 août 2021 (Fin de mandat)